

MAIRIE DE
LEYVILLER

12, rue Principale
57660 – LEYVILLER
Tél. : 03 87 05 03 65

Email : mairiedeleyviller@orange.fr

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020

Sous la Présidence de M. BALLIE Daniel, Maire

Conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 11 Absents : 1, Klam Yves
Conseillers présents : 10
Procuration : 1, Klam Y. à Olmscheid P.

COMPTE RENDU GENERAL DE LA SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020

Sur la proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Droit de préemption urbain non exercé :

- Section 3 parcelle 92 maison 43 rue principale à Leyviller
- Section 2 parcelle 392 et 393
- Section 4 parcelles 169 et 170 immeuble sis 1 rue des lilas à Leyviller
- Section 3 parcelle 94 maison 47 rue principale à Leyviller
- Section 4 parcelle 291 maison 1 rue principale à Leyviller

- Modification budgétaire Budget Primitif 2020 : Dépenses de fonctionnement : compte 739223 + 182 €
compte 60632 + 378 €
Recette de fonctionnement : compte 73211 + 560 €

- **autorise** l'adhésion de la commune de LEYVILLER au groupement de commandes coordonné par le Département de la Moselle, pour l'achat d'électricité ;
approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité (jointe en annexe) ;
autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité ;
autorise le lancement de la (des) consultation(s) et la passation des contrats correspondants, ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats ;
autorise le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres, les marchés subséquents, les annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant ; issus du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et pour le compte des membres du groupement ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants.
précise que les dépenses inhérentes à l'achat d'électricité seront inscrites aux budgets correspondants.

- Désigne la MATEC pour effectuer le projet de rénovation de l'éclairage public par des ampoules à Leds moins énergivores

- **DECIDE** à l'unanimité d'accepter la proposition faite par le Centre de Gestion pour le contrat d'assurance statutaire

Assureur : AXA France Vie

Courtier gestionnaire : GRAS SAVOYE – BERGER SIMON

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2021)

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et agents contractuels de droit public affiliés à l'IRCANTEC

Risques garantis : Accident et maladie professionnelle + grave maladie + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique

Tous risques avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire

Taux : 1,61 %

Au taux de l'assureur s'ajoute une contribution financière de **0,14 %** pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion. Ce taux s'applique annuellement à la masse salariale assurée par la collectivité.

décide d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le contrat d'assurance, les conventions en résultant et tout acte y afférent.

décide d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion du Centre de Gestion et les actes s'y rapportant,

charge le Maire à résilier, si besoin, le contrat d'assurance statutaire en cours.

prévoit les crédits nécessaires au budget pour le paiement des primes et de la contribution relative à la mission supplémentaire à caractère facultatif du Centre de Gestion.

- Afin d'éviter tout conflit d'intérêt et après en avoir délibéré avec 10 voix pour et 1 abstention (le Maire) le conseil municipal désigne M. WAGNER Denis adjoint au Maire délégué à l'urbanisme pour signer le permis de construire de M et Mme Ballié Yannick.

Leyviller, le 29 septembre 2020
Le Maire BALLIE Daniel